

Il ne vous reste que
quelques jours pour
déclarer votre
éventuelle éligibilité
au(x) dispositif(s)
Bouclier Electricité
et/ou Amortisseur
Electricité

FLX08300305500017-C7RIDF01

PRIMEUROPE IMPORT ET EXPORT
34 AVENUE DE BRETAGNE
BAT E 3
94550 CHEVILLY LARUE

LA DEFENSE, le 24/03/2023

Madame, Monsieur,

Pour faire face à la forte augmentation des prix de l'énergie, le gouvernement accompagne les entreprises ainsi que les collectivités locales avec différentes mesures de soutien. EDF applique l'ensemble des mesures décidées par les pouvoirs publics pour atténuer cette hausse.

Dans ce cadre, nous vous invitons à vérifier au plus vite votre éventuelle éligibilité aux dispositifs du bouclier électricité et de l'amortisseur électricité.

Dans le cas où vous n'y seriez pas éligible, nous vous remercions de ne pas tenir compte de ce courrier.

Si vous êtes au contraire éligible aux dispositifs du bouclier électricité et/ou de l'amortisseur électricité, vous devez nous transmettre une attestation sur l'honneur afin de permettre l'intégration des effets de ces dispositifs directement sur vos factures.

Nous vous précisons que les pouvoirs publics ont fixé une date limite pour que l'attestation sur l'honneur relative à ces deux dispositifs soit communiquée à votre fournisseur d'électricité. Celle-ci a été fixée au 31 mars 2023.

A notre connaissance, à la date du présent courrier, vous ne nous avez pas adressé l'attestation sur l'honneur conforme vous permettant de bénéficier du bouclier électricité et/ou de l'amortisseur électricité. Nous attirons votre attention sur le fait que les attestations d'éligibilité reçues après le **31 mars 2023** ne pourront plus être prises en compte et qu'il ne vous sera alors plus possible de bénéficier du bouclier électricité et/ou de l'amortisseur électricité.

Pour nous transmettre cette attestation sur l'honneur, il vous suffit d'aller consulter notre site www.edf.fr et de remplir le formulaire en ligne associé.

Quels sont les dispositifs prévus pour les sites en offre de marché ?

En fonction de la nature de votre entité (TPE, PME, collectivité, etc.) et sous réserve de certains critères, vous êtes susceptible d'être éligible à l'**amortisseur électricité** et/ou au **bouclier électricité**. Ces dispositifs seront appliqués respectivement aux sites rattachés au SIREN indiqué dans l'attestation sur l'honneur mentionnée ci-avant, sous réserve que cette dernière nous soit transmise avant le 31 mars 2023.



Ces deux dispositifs prennent la forme d'une **diminution de prix en centimes d'euro par kilowattheure (kWh)**. Ces diminutions de prix s'appliqueront sur chacune de vos factures pour vos consommations allant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, avec effet rétroactif.

Les diminutions de prix associées à l'amortisseur et au bouclier électricité dépendent du prix moyen annuel pour l'année 2023 appliqué pour chaque site que vous avez déclaré éligible à l'un ou l'autre de ces dispositifs. Lors de la première facturation intégrant les diminutions de prix associées à l'un et/ou l'autre de ces dispositifs, une présentation plus détaillée vous sera fournie en accompagnement de votre facture.

Vous souhaitez avoir plus d'informations ?

Si vous souhaitez en savoir plus, EDF met à disposition sur son site internet

(<https://www.edf.fr/entreprises/mesures-soutien-gouvernementales>) plus d'éléments pédagogiques sur les différents dispositifs.

EDF à vos côtés : nos conseillers vous accompagnent

Pour vous accompagner dans les démarches relatives aux mesures gouvernementales applicables aux contrats en offre de marché, nos conseillers, tous basés en France, sont mobilisés et restent à votre écoute sur une ligne EDF dédiée : 09 70 81 81 12 (appel non surtaxé).

Nous vous remercions de votre confiance,

Votre conseiller EDF.



Vos contacts

Votre interlocuteur EDF

Direction Commerciale Régionale IDF

Par courrier

Direction Commerciale Régionale IDF
TSA 91006
92099 LA DEFENSE CEDEX

Par internet

e-mail : edfentreprises-lledefrance@edf.fr
www.edf.fr/entreprises

Par téléphone

Du lundi au vendredi de 8h à 18h

09 70 82 15 89 (service gratuit + prix d'appel)

Urgence

Dépannage électricité Enedis :

0 811 882 200

Service 0,05 €/appel
+ prix appel

FLX08300305500017-C7RIDF01

PRIMEUROPE IMPORT ET EXPORT

34 AVENUE DE BRETAGNE

BAT E 3

94550 CHEVILLY LARUE

Facture du 24/03/2023

n° 10169465851



Electricité

Montant Hors TVA 12 129,11 €

Montant TVA (payée sur les débits) 2 425,82 €

Facture TTC

14 554,93 €

Montant total à payer (TTC)

14 554,93 €

A défaut de paiement à la date prévue, le montant TTC dû sera majoré de pénalités pour retard au taux annuel de 12,50 % et d'une indemnité pour frais de recouvrement par facture de 40,00 €.

Les prochaines étapes

- Prochaine facture vers le 24/04/2023 (sauf résiliation intervenue entre temps)

Vos informations client

Vos références

Compte de facturation : 0266492832

Compte commercial : 1-28XVP9C

Votre contrat

Offre électricité : Contrat élec. Reconductible

Nom du client

PRIMEUROPE

Lieu de consommation

Référence acheminement : 30002230561101

42/46 AVENUE DE BRETAGNE

BAT E 3

94550 CHEVILLY LARUE

Code site : IMPORT & EXPORT

Païement par Prélèvement automatique

Vous serez prélevé d'un montant de

14 554,93 €

à partir du :

11/04/2023

sur le compte bancaire : FR XX XXXXX XXXXX 0000230052K XX



PRIMEUROPE

Document à conserver 10 ans

Détail de votre facture du 24/03/2023 n° 10169465851

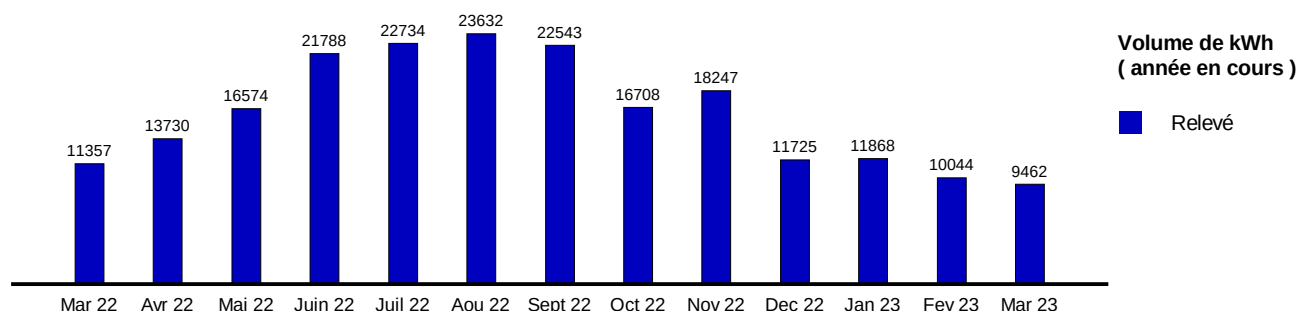
Données contrat

Contrat élec. Reconductible
Réf. de votre contrat 1-28XVP9Y
Prix non réglementés
Souscrit depuis le 04/03/2016
Venant à échéance le 03/03/2024

Données Point de Livraison

42/46 AVENUE DE BRETAGNE BAT E 3 94550 CHEVILLY
LARUE
Réf Acheminement Electricité : 30002230561101
Code site : IMPORT & EXPORT

Evolution de la consommation facturée en kWh



Total EDF Electricité			10 927,30 € HT		
Abonnement électricité (HT)	Période		Prix unitaire HT	81,66 €	Taux de TVA
Abonnement	du 01/01/2023 au 31/03/2023		40,83 €/mois	122,49 €	20,00 %
Annulation de l'abonnement	du 01/01/2023 au 31/01/2023			-40,83 €	20,00 %
Consommation (HT)	Période	Conso 19 506 kWh	Prix unitaire HT	10 845,64 €	Taux de TVA
Régularisation Electricité Heures Pleines Hiver	du 10/12/2022 au 09/01/2023	-8 523 kWh	14,198 c€/kWh	-1 210,10 €	20,00 %
Régularisation Electricité Heures Creuses Hiver	du 10/12/2022 au 09/01/2023	-3 345 kWh	10,044 c€/kWh	-335,97 €	20,00 %
Refacturation Electricité Heures Pleines Hiver	du 10/12/2022 au 31/12/2022	6 049 kWh	14,198 c€/kWh	858,84 €	20,00 %
Refacturation Electricité Heures Pleines Hiver	du 01/01/2023 au 09/01/2023	2 474 kWh	58,473 c€/kWh	1 446,62 €	20,00 %
Refacturation Electricité Heures Creuses Hiver	du 10/12/2022 au 31/12/2022	2 374 kWh	10,044 c€/kWh	238,44 €	20,00 %
Refacturation Electricité Heures Creuses Hiver	du 01/01/2023 au 09/01/2023	971 kWh	25,455 c€/kWh	247,17 €	20,00 %
Electricité Heures Pleines Hiver	du 10/01/2023 au 09/03/2023	14 039 kWh	58,473 c€/kWh	8 209,02 €	20,00 %
Electricité Heures Creuses Hiver	du 10/01/2023 au 09/03/2023	5 467 kWh	25,455 c€/kWh	1 391,62 €	20,00 %

Utilisation du réseau de distribution et prestations techniques (identique pour l'ensemble des fournisseurs)				1 133,84 €	HT
		Quantité	Prix unitaire HT		Taux de TVA
Composante de gestion - Reprise	du 10/01/2023 au 08/02/2023			-15,48 €	20,00 %
Composante de gestion - Reprise	du 10/02/2023 au 11/03/2023			-15,48 €	20,00 %
Composante de gestion - Echu	du 10/01/2023 au 09/02/2023	31.000 c.j	51.58 c€/c.j	15,99 €	20,00 %
Composante de gestion - Echu	du 10/02/2023 au 09/03/2023	28.000 c.j	51.58 c€/c.j	14,44 €	20,00 %
Composante de gestion - Echoir	du 10/02/2023 au 11/03/2023	30.000 c.j	51.58 c€/c.j	15,48 €	20,00 %
Composante de gestion - Echoir	du 10/03/2023 au 08/04/2023	30.000 c.j	51.58 c€/c.j	15,48 €	20,00 %
Composante de comptage - Reprise	du 10/01/2023 au 08/02/2023			-19,75 €	20,00 %
Composante de comptage - Reprise	du 10/02/2023 au 11/03/2023			-19,75 €	20,00 %
Composante de comptage - Echu	du 10/01/2023 au 09/02/2023	31.000 p.j	65.82 c€/p.j	20,40 €	20,00 %
Composante de comptage - Echu	du 10/02/2023 au 09/03/2023	28.000 p.j	65.82 c€/p.j	18,43 €	20,00 %
Composante de comptage - Echoir	du 10/02/2023 au 11/03/2023	30.000 p.j	65.82 c€/p.j	19,75 €	20,00 %
Composante de comptage - Echoir	du 10/03/2023 au 08/04/2023	30.000 p.j	65.82 c€/p.j	19,75 €	20,00 %
Composante de soutirage fixe - Reprise	du 10/01/2023 au 08/02/2023	PS pondérée : 60 kW		-63,22 €	20,00 %
Composante de soutirage fixe - Reprise	du 10/02/2023 au 11/03/2023	PS pondérée : 60 kW		-63,22 €	20,00 %
Composante de soutirage fixe - Echu	du 10/01/2023 au 09/02/2023	1860.000 kW	3.51 c€/kW	65,32 €	20,00 %
Composante de soutirage fixe - Echu	du 10/02/2023 au 09/03/2023	1680.000 kW	3.51 c€/kW	59,00 €	20,00 %
Composante de soutirage fixe - Echoir	du 10/02/2023 au 11/03/2023	1800.000 kW	3.51 c€/kW	63,22 €	20,00 %
Composante de soutirage fixe - Echoir	du 10/03/2023 au 08/04/2023	1800.000 kW	3.51 c€/kW	63,22 €	20,00 %
Composante de soutirage Heures Pleines Hiver	du 10/01/2023 au 09/02/2023	7180.000 kWh	5.28 c€/kWh	379,10 €	20,00 %
Composante de soutirage Heures Creuses Hiver	du 10/01/2023 au 09/02/2023	2864.000 kWh	3.64 c€/kWh	104,25 €	20,00 %
Composante de soutirage Heures Pleines Eté	du 10/01/2023 au 09/02/2023	0.000 kWh	2.28 c€/kWh	0,00 €	20,00 %
Composante de soutirage Heures Creuses Eté	du 10/01/2023 au 09/02/2023	0.000 kWh	1.73 c€/kWh	0,00 €	20,00 %
Composante de soutirage Heures Pleines Hiver	du 10/02/2023 au 09/03/2023	6859.000 kWh	5.28 c€/kWh	362,16 €	20,00 %
Composante de soutirage Heures Creuses Hiver	du 10/02/2023 au 09/03/2023	2603.000 kWh	3.64 c€/kWh	94,75 €	20,00 %
Composante de soutirage Heures Pleines Eté	du 10/02/2023 au 09/03/2023	0.000 kWh	2.28 c€/kWh	0,00 €	20,00 %
Composante de soutirage Heures Creuses Eté	du 10/02/2023 au 09/03/2023	0.000 kWh	1.73 c€/kWh	0,00 €	20,00 %
Durée de dépassement	du 10/01/2023 au 09/02/2023	0.000 h	1052.00 c€/h	0,00 €	20,00 %
Durée de dépassement	du 10/02/2023 au 09/03/2023	0.000 h	1052.00 c€/h	0,00 €	20,00 %

Services		0,00 €	HT
E-Services (Espace client, Bilan annuel)		INCLUS	Taux de TVA

Taxes et contributions (identiques pour l'ensemble des fournisseurs)					67,97 €	Hors TVA
	Période	Assiette	Prix unitaire HorsTVA			Taux de TVA
Contribution au Service Public de l'Electricité	du 10/01/2023 au 31/01/2023	7 128 kWh	0,27100 c€/kWh	19,32 €		20,00 %



PRIMEUROPE

Détail de votre facture du 24/03/2023 n° 10169465851

Données contrat

Contrat élec. Reconductible
Réf. de votre contrat 1-28XVP9Y
Prix non réglementés
Souscrit depuis le 04/03/2016
Venant à échéance le 03/03/2024

Données Point de Livraison

42/46 AVENUE DE BRETAGNE BAT E 3 94550 CHEVILLY
LARUE
Réf Acheminement Electricité : 30002230561101
Code site : IMPORT & EXPORT

Taxes et contributions (identiques pour l'ensemble des fournisseurs)

	Période	Assiette	Prix unitaire HorsTVA	Taux de TVA
Contribution au Service Public de l'Electricité	du 01/02/2023 au 09/03/2023	12 378 kWh	0,05000 c€/kWh	6,19 € 20,00 %
Contribution Tarifaire d'Acheminement	du 10/01/2023 au 10/03/2023	193,58	21,93 %	42,46 € 20,00 %

Total Hors TVA pour ce site	12 129,11 €	Hors TVA
TVA (identique pour l'ensemble des fournisseurs)	2 425,82 €	
TVA à 20,00%	12 129,11 €	2 425,82 €
Total TTC pour ce site	14 554,93 €	TTC

Données de comptage

Identifiant de comptage : 041336024861 **Type de compteur** : PME-PMI
Acheminement : Tarif BT sup 36kVA Courte Utilisation
Puissance souscrite actuelle (kW ou kVA) : 60

Puissance(s) souscrite(s) (kW ou kVA)

Opérateur Heures pleines hiver 60
Opérateur Heures creuses hiver 60
Opérateur Heures pleines été 60
Opérateur Heures creuses été 60

Index (relevés / estimés)	index de début	index de fin	Puissances atteintes (kW ou kVA)	
Heures Pleines Hiver	379769 le 10/01/2023	386949 le 09/02/2023	du 10/01/2023 au 09/02/2023 : Heures Pleines Hiver	58
Heures Creuses Hiver	150197 le 10/01/2023	153061 le 09/02/2023	du 10/01/2023 au 09/02/2023 : Heures Creuses Hiver	47
Heures Pleines Été	820095 le 10/01/2023	820095 le 09/02/2023	du 10/01/2023 au 09/02/2023 : Heures Pleines Été	0
Heures Creuses Été	350423 le 10/01/2023	350423 le 09/02/2023	du 10/01/2023 au 09/02/2023 : Heures Creuses Été	0
Heures Pleines Hiver	386949 le 10/02/2023	393808 le 09/03/2023	du 10/02/2023 au 09/03/2023 : Heures Pleines Hiver	60
Heures Creuses Hiver	153061 le 10/02/2023	155664 le 09/03/2023	du 10/02/2023 au 09/03/2023 : Heures Creuses Hiver	45
Heures Pleines Été	820095 le 10/02/2023	820095 le 09/03/2023	du 10/02/2023 au 09/03/2023 : Heures Pleines Été	0
Heures Creuses Été	350423 le 10/02/2023	350423 le 09/03/2023	du 10/02/2023 au 09/03/2023 : Heures Creuses Été	0

Prix

Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé

Retrouvez l'ensemble de nos offres, des tarifs et autres informations sur la gestion de votre énergie sur www.edf.fr/entreprises

Afin de tenir compte de l'évolution récente des prix de marché de l'électricité, conformément aux termes de votre (vos) contrat(s), les prix applicables à votre consommation d'électricité évoluent à compter du 1er octobre 2022.

Résiliation

Délai de préavis de résiliation du contrat : 45 jours dans les conditions prévues à l'article "Date d'effet, Durée et Résiliation" des Conditions Particulières de Vente de vos contrats de fourniture d'énergie et de services

Réclamations

Vous souhaitez faire une réclamation écrite ? Vous pouvez vous adresser à EDF, qui met à disposition un parcours en trois étapes, pour vous assurer une réponse dans les meilleurs délais. Etape 1 : vous adressez votre réclamation au Service Clients, dont les coordonnées se trouvent en haut à gauche de votre facture dans la rubrique contact.

Etape 2 : la réponse apportée par le Service Clients ne vous satisfait pas, vous pouvez alors envoyer votre réclamation à l'attention du Directeur Commercial Régional dont l'adresse figure en haut à gauche de votre facture. Etape 3 : vous restez en désaccord avec la réponse du Directeur Commercial Régional, vous pouvez dans ce cas solliciter le Médiateur EDF par internet sur <https://mediateur.edf.fr> ou par écrit au Médiateur EDF – TSA 50026 – 75804 PARIS CEDEX 8. Indépendamment de ce parcours en 3 étapes, si dans un délai de deux mois, votre réclamation écrite auprès d'EDF n'a pas permis de régler le différend, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie dans le respect de son champ de compétence déterminé par les articles L122-1 et suivants du Code de l'énergie sur www.energie-mediateur.fr ou par écrit au Médiateur national de l'énergie – Libre réponse n°59252 – 75443 PARIS CEDEX 9.

Origine 2021 de l'électricité des offres EDF sans option énergie renouvelable: 82,7% nucléaire, 8,03% renouvelables (dont 2% hydraulique, 3,1% éolien, 1,9% solaire, 1% Biomasse, > 0,1% Géothermie), 7,5% gaz, 0,9% charbon, 0,4% pétrole, 0,4 % autres fossiles.

Origine 2021 de l'électricité des offres EDF certifiées 100% d'origine renouvelable (via le mécanisme des garanties d'origine, sans engagement de provenance/filière) :

94,3% hydraulique : 93,4% France et 0,9% hors France (Norvège, Suède, Allemagne, Finlande),
2,6% éolien : 2% France (dont 1,6% enchères) et 0,6% hors France (Italie, Croatie, Espagne, Suède),
1,6% biomasse : 0,04% France et 1,6% hors France (Danemark, Finlande, Italie, Suède, Croatie, Pays-Bas, Portugal),
1,5% solaire : 1,1% France (dont 1% enchères) et 0,4% hors France (Italie, Espagne, Portugal, République Tchèque).

Origine 2021 de l'électricité des offres EDF certifiées 100% d'origine renouvelable France (via le mécanisme des garanties d'origine France) : 84,2% hydraulique, 15% éolien, 0,5% solaire, 0,3% biomasse.

Si votre option énergie renouvelable (sans engagement de provenance/filière ou France) est inférieure à 100%, le mix de votre offre correspond à la pondération des mix concernés ci-dessus en fonction du pourcentage d'énergie renouvelable retenu (ex : pour une option énergie renouvelable de 20% : le mix « énergie renouvelable 100% » s'applique pour 20% de la consommation et le mix sans option énergie renouvelable pour le reste de la consommation).

Origine 2021 de l'ensemble de l'électricité vendue par EDF à ses clients et indicateurs d'impacts environnemental sur www.edf.fr

